

## Typologie 1

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Sécurité privée**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **04/03/2010**

Mots clés : **agent de sûreté**, **contrôle de sûreté**, **inspection/filtrage**, **sûreté aéroportuaire**

### Identification

Identifiant : **512**

Version du : **29/05/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't UE 185/2010 domaine 11

## Descriptif

### Objectifs de l'habilitation/certification

S'assurer que les personnes possèdent les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre les contrôles de sûreté dans le domaine aéroportuaire (fret, courrier)

### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

### Descriptif général des compétences constituant la certification

a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;

b) connaissance des prescriptions légales applicables;

c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;

d) aptitude à identifier les articles prohibés;

e) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;

f) connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés;

et, si les tâches assignées à la personne l'exigent:

j) connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté;

### Public visé par la certification

Tous publics

k) connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier;

l) connaissance des techniques de fouille manuelle;

m) capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés;

n) aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés;

o) aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté;

p) connaissance des exigences applicables au transport.

## Modalités générales

Le candidat suit une formation définie par l'autorité compétente en matière de sûreté aéroportuaire et passe un examen d'état.

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Enquête de moralité et agrément préfectoral

### Compétences évaluées

Toutes les compétences constituant la certification

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

sans objet

### Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par la DGAC

La validité est Temporaire

3 ans si utilisation de matériel d'imagerie, sinon 5 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :  
attestation de certification

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par la DGAC

### Autres sources d'information

—